



**RÉUNION DU BUREAU DU CNIS  
du 16 octobre 2013**

**Compte rendu**

PARTICIPANTS

Membres du Bureau

Organisme représenté ou titre de présence

M. DUCHATEAU Patrick	Medef – Fédération française du bâtiment
M. DUPORT Jean-Pierre	Cnis - Président du Conseil national de l'information statistique
M. EL-NOUTY Charles	CGPME - Confédération générale des petites et moyennes entreprises
M. FOURNIER Jacques	Banque de France
M. POUZIN Gilles	CFTC - Confédération française des travailleurs
M. ROBIN Benoît	CGT- FO - Confédération générale du travail -
M. SAINT-SAUVEUR Hervé	ACFCI - Assemblée Française des Chambres de Commerce et d'Industrie
M. TAVERNIER Jean-Luc	Insee - Directeur gnl de l'Institut national statistique et études économique

Autres participants

M. ACCARDO Jérôme	Insee – Statistiques démographiques et sociales
M. AUDIBERT Pierre	Cnis – Conseil national de l'information statistique
Mme BOVAR Odile	Cnis – Conseil national de l'information statistique
Mme COLIN Christel	Min. Travail et emploi – Dir. Animation recherche, études, statistiques
M. CUNEO Philippe	Insee – Méthodologie et de la coordination statistique internationale
M. de PÉRETTI Gaël	Insee – Méthodologie et de la coordination statistique internationale
M. DEPOUTOT Raoul	Insee – Méthodologie et de la coordination statistique internationale
M. MORDANT Guillaume	Min. Écologie, dev. durable et énergie – Serv. observation et statistique
Mme MOYNE Véronique	Insee – Statistiques d'entreprises
Mme VIENNE Dalila	Cnis – Conseil national de l'information statistique

Excusés

M. BETBÈZE Jean-Paul	Personnalité qualifiée
M. CANEVET Yves	CFDT – confédération française démocratique du travail
M. DURAND Denis	CGT – Confédération générale du travail
M. LEQUOY Jean-François	FFSA – Fédération française des sociétés d'assurance
M. MOULARD Dominique	APCMA - Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat
M. PISANI-FERRY Jean	CGSP - Commissariat général à la stratégie et la prospective
Mme SEDILLOT Béatrice	Min. Agriculture - Service statistique ministériel de l'Agriculture
Mme SILBERMAN Roxane	Représentante des chercheurs en sciences économiques ou sociales
M. VINCENT François	CFE-CGC – Confédération française de l'encadrement

**RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR**

**Introduction ..... 3**

**I. Actualités de la statistique publique ..... 5**

**II. Expérimentations de la collecte par internet ..... 9**

**III. Moyen terme 2014-2018..... 12**

**IV. Conclusion..... 19**

*La séance est ouverte à 15 heures 05.*

## **Introduction**

**Le Président, Jean-Pierre DUPORT**, présente les excuses de Jean-Paul BETBEZE, Yves CANEVET, Denis DURAND et son suppléant, Jean-François LEQUOY, Dominique MOULARD, Jean PISANI-FERRY, Béatrice SEDILLOT, Roxane SILBERMAN et François VINCENT. Il salue Madame MOYNE, qui représente Fabienne ROSENWALD, Monsieur MORDANT, qui représente Sylvain MOREAU, et Monsieur ACCARDO, qui représente Fabrice LENGART.

Jean-Pierre DUPORT signale que le Cnis est parvenu à tenir une réunion avec la DGFIP sur la géolocalisation des dépenses publiques, en sa présence, suite aux échanges du dernier Bureau. L'influence de la direction de l'Insee Nord-Pas-de-Calais a sans doute facilité la tenue de cette réunion. Lors de la rencontre de préparation du moyen terme sur les territoires, Arnaud DEGORRE avait d'ailleurs effectué une brillante présentation. Il a suscité, dans la région Nord-Pas-de-Calais, un engouement auprès de la Direction régionale des finances publiques qui a mis en mouvement sa Direction générale. Les produits statistiques attendus de ce groupe ont été précisés et la priorité a été donnée au tableau de bord sur les dépenses de l'État en région, avec une perspective d'extension, suivant les possibilités, aux autres dépenses publiques, à savoir les dépenses des opérateurs nationaux comme les caisses de prestations sociales ou les dépenses des collectivités locales et de leurs opérateurs. Un travail d'investigation intéressant a été mené par la DGFIP sur la possibilité de consolider l'ensemble des dépenses publiques dans le domaine de la culture au niveau d'une région. L'exercice s'avère difficile. La DGFIP va malgré tout poursuivre ce travail, suite à la forte attente exprimée sur cette question lors du dernier Bureau ainsi que par les ministères. Une approche par opérateur – l'État – et une approche transversale par domaine d'intervention vont ainsi être croisées. L'un des problèmes méthodologiques complexes qu'il faudra résoudre consistera à éviter les doubles comptes, notamment lorsqu'une collectivité en subventionne une autre. Un point détaillé sur l'avancement des travaux sera présenté lors de la commission « Territoires » du 26 juin 2014. Cette question pourra également être de nouveau évoquée au Bureau. Il semble que la démarche se soit amorcée de manière positive dans les dernières semaines. Cela n'empêchera pas de rappeler, dans l'avis de moyen terme, l'importance que le Conseil attache à cette question.

Jean-Pierre DUPORT signale sa participation, la veille, à une réunion organisée par la Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU) et l'Assemblée des communautés de France (AdCF). Deux baromètres locaux, sur les agglomérations de Rennes et de Grenoble, deux futures métropoles, ont été présentés. Les responsables locaux ont fait part de leur attente très forte en faveur d'une connaissance géo-localisée. A cette occasion, le Président s'est félicité de la forte mobilisation des responsables de la FNAU et des agences d'urbanisme dans les groupes de travail du Cnis, présidés par Marcel BELLIOT et Francis CUILIER, malheureusement décédé durant l'été. Le groupe de travail de Francis CUILIER avait notamment été à l'origine du carroyage.

La dernière réunion de la commission de concertation sur les indicateurs de développement durable s'est tenue le 14 octobre dernier dans les locaux du Conseil économique, social et environnemental (CESE). Cette réunion a dressé le bilan de l'action de cette commission depuis la conférence sur le développement durable de janvier 2010 et a pris connaissance du nouveau cadre institutionnel mis en place suite à la création par décret du Conseil national de transition écologique (CNTE). Ce conseil, qui s'est réuni le 15 octobre, comporte une commission spécialisée pour la définition des indicateurs nécessaires pour accompagner la stratégie nationale de transition écologique. Cette commission spécialisée est présidée par le chef du SSM du ministère en charge de l'écologie- le SOeS- Sylvain MOREAU, représenté aujourd'hui par Monsieur MORDANT. Il apparaît nécessaire que cette nouvelle commission spécialisée ne fasse pas table rase des travaux de la commission de concertation qui s'est auto-dissoute le 14 octobre et tienne compte de l'important travail de définition des indicateurs de développement durable régulièrement diffusés sur les sites de l'Insee et du SOeS. Jean-Pierre DUPORT remarque que le colloque organisé en janvier 2010 sur le sujet s'était révélé tout à fait positif. Il convient d'en conserver les fruits. La commission « Développement durable » du 26 mai 2014 réalisera un nouveau point sur cette question.

Jean-Pierre DUPORT rappelle la présentation, lors du dernier Bureau, du rapport de Sophie PONTHEUX, de l'Insee, sur la mesure et l'évaluation de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. Un colloque aura lieu le 22 octobre à l'initiative de l'Insee et du Ministère délégué aux droits des femmes. Jean-Pierre DUPORT introduira ce colloque, qui sera conclu par Jean-Luc TAVERNIER puis la Ministre, madame Najat Vallaud-Belkacem. Françoise BOUYGARD participera à la discussion du rapport récemment remis à la Ministre par Sophie PONTHEUX. Ce colloque est largement ouvert. Tous les membres du Bureau peuvent s'y inscrire par l'intermédiaire du secrétariat du Cnis. Ce sujet important avait été évoqué dans les précédents avis. Le rapport de Sophie PONTHEUX y apporte un éclairage nouveau et invite les acteurs à poursuivre collectivement les efforts dans la mesure et l'évaluation de l'égalité entre les femmes et les hommes.<sup>1</sup>

Autre avancée, le décret n°2013/803 relatif aux bases de données notariales portant sur les mutations d'immeubles à titre onéreux, dit décret « notaires », est paru le 3 septembre dernier. Ce document constitue la base d'importantes évolutions en matière de statistiques sur le marché immobilier local. Ce texte entrera toutefois en vigueur 90 jours après la publication du dernier des arrêtés prévus aux articles 1, 5 et 6 du décret. Cette publication doit intervenir au plus tard six mois après la publication de ce décret. Jean-Pierre DUPORT rappelle qu'il n'est prévu aucune sanction à l'égard des fonctionnaires qui ne publieraient pas un arrêté mais espère que les cosignataires, en particulier la Chancellerie, agiront sans tarder et cette proposition du rapport Vorms sera mise en œuvre dans de bonnes conditions.

Jean-Pierre DUPORT signale enfin que la plupart des membres du Cnis voient leur mandat arriver au terme des cinq ans prévus par les textes. Les différents collèges vont être appelés à désigner leur nouveau représentant afin de participer à la prochaine assemblée plénière du 30 janvier 2014 et prendre connaissance des orientations pour le prochain moyen terme 2014-2018, en vue d'assurer la transition, dans les meilleures conditions, entre l'ancien et le nouveau Cnis.

Jean-Pierre DUPORT rappelle en conclusion la démarche de promotion de la statistique publique, évoquée à plusieurs reprises, qui occasionne une série d'entretiens, notamment avec le préfet de la région Provence Alpes-Côte d'Azur le 10 décembre prochain. Cette démarche se poursuivra à Lyon, à l'occasion des journées économiques et à Lille, pour la journée organisée en partenariat avec l'Ecole de journalisme de Lille le 12 décembre prochain, dans la perspective de la réunion de conclusion de l'après-midi du 30 janvier 2014, qui fera suite à l'Assemblée plénière permettant d'approuver le projet d'avis de moyen terme. Le programme provisoire de cette dernière journée a été remis sur table aux membres du Bureau.

**Benoît ROBIN** demande des précisions sur l'échéance du mandat du Cnis et suggère au Secrétariat de transmettre aux membres du Bureau les textes régissant le fonctionnement du Conseil.

**Dalila VIENNE** indique que les membres recevront prochainement un courrier les informant de l'échéance de leur mandat au 31 mars 2014. L'assemblée plénière se réunira le 30 janvier dans son ancienne configuration. Un nouveau Bureau sera constitué à l'issue de cette réunion.

**Jean-Pierre DUPORT** remarque qu'il conviendrait, si les désignations ont été effectuées, que les nouveaux représentants puissent participer à l'assemblée générale pour assurer le relais.

**Benoît ROBIN** demande si une communication est prévue sur les rencontres de Lyon et de Lille et si ces deux initiatives des prochains mois sont ouvertes. Les structures territoriales des organisations syndicales : Unions départementales ou membres des Conseils économiques, sociaux et environnementaux régions, Ceser pourraient en effet être sensibilisées afin qu'elles y prennent part et y contribuent.

**Pierre AUDIBERT** confirme que ces rencontres sont tout à fait ouvertes. Les journées économiques de Lyon constituent une grande manifestation à laquelle le Cnis s'est joint pour promouvoir la statistique publique. Il propose d'envoyer aux membres du Cnis le programme précis de ces deux rencontres.

**Jean-Pierre DUPORT** précise que la nature de ces deux réunions diffère quelque peu mais convient qu'il paraîtrait pertinent que les membres du Cnis y participent. Il relève en effet que les rencontres de Lyon de l'an dernier avaient majoritairement rassemblé les services de la statistique publique. La présence plus nombreuse d'utilisateurs serait bien vue. L'Insee est co-organisateur de l'événement de Lille avec l'Ecole de journalisme.

---

<sup>1</sup> Le rapport est téléchargeable sur le site de l'Insee :  
<http://www.insee.fr/fr/insee-statistique-publique/colloques/femme-homme/rapport-femmehomme.pdf>

# I. Actualités de la statistique publique

## 1. Le cadre institutionnel

Jean-Luc TAVERNIER indique que la révision du règlement 223, fixant la loi statistique européenne, reste laborieuse. La présidence irlandaise s'était fortement engagée dans ce dossier et avait négocié avec le Parlement sans s'assurer de l'accord des États membres. Le retour au Conseil a soulevé quelques difficultés et la situation est quasiment revenue au point initial. La présidence lituanienne a repris la démarche. Le conflit essentiel dans la discussion du trilogue entre Conseil, Commission et Parlement réside dans les engagements pour la confiance (« *commitments of confidence* ») que la Commission appelle de ses vœux et par lesquels les chefs de gouvernement doivent s'engager à doter la statistique publique des moyens lui permettant de fonctionner. Les États membres considèrent ces engagements comme quelque peu curieux. A cela s'ajoutent le sujet des conditions de nomination et révocation du directeur général d'Eurostat et du directeur général des instituts statistiques, et enfin la question du rôle de l'institut statistique comme coordonnateur de l'ensemble du système statistique public. La Commission souhaite donner un rôle fort à l'institut statistique alors que certains États membres, notamment les plus fédéraux, éprouvent de grandes réserves vis-à-vis du renforcement de l'institut national par rapport aux autres autorités nationales statistiques. Jean-Luc TAVERNIER ignore comment le processus de décision européen peut se poursuivre dans ce contexte.

Comme il l'avait déjà évoqué lors de la précédente réunion, Jean-Luc TAVERNIER rappelle les tensions avec Eurostat sur le règlement relatif aux indicateurs de déséquilibre macroéconomique, Eurostat ayant, malgré les avertissements des pays, établi un règlement tout aussi exigeant en termes de contrôles que les règles actuelles sur le déficit et la dette publique. Les 11 indicateurs de déséquilibre macroéconomique, qui concernent le chômage, la balance courante, le taux de change réel, l'endettement privé des ménages et des entreprises, ne doivent pas se piloter au dixième de point de PIB près comme le déficit public car les enjeux diffèrent. Les États membres regrettent donc qu'Eurostat ait choisi de dupliquer le règlement « EDP » sur les 11 nouveaux indicateurs d'autant qu'ils ne disposent pas des moyens de suivre toutes les demandes que l'Institut européen pourra formuler en la matière. A ce premier élément de défiance s'est ajouté le fait que le consensus manque de plus en plus au sein du service statistique européen pour appliquer la feuille de route ou « Vision » qu'Eurostat a publiée en 2009 de manière plutôt unilatérale, sans consulter les instituts statistiques. Cette « Vision » était présentée comme un moyen d'obtenir des gains d'échelle entre les pays et de répondre à une demande croissante avec des moyens de plus en plus mesurés. Les grands pays y voient cependant de plus en plus une démarche systématique et systémique en vue de créer un système intégré pour lui-même, sans une analyse coût-bénéfices qui permette de s'assurer que tout le monde gagne à se lancer dans des projets mutualisés. La dernière réunion du système statistique européen, décentralisée aux Pays-Bas sous l'égide du responsable de la statistique néerlandaise, a donné lieu à des échanges relativement tendus. Il en est ressorti la volonté de redéfinir une nouvelle vision. Jean-Luc Tavernier estime qu'elle pourrait être davantage fondée sur un principe de subsidiarité, pour ne mutualiser que les sujets par nature transnationaux ou qui pourraient véritablement dégager des gains d'efficacité patents. Les États membres ont pour objectif de redéfinir cette nouvelle « vision » d'ici le printemps 2014 dans le cadre d'une *task force* regroupant une dizaine de pays, dont la France. Les travaux continuent dans l'intervalle et la majorité des projets déjà lancés se poursuivent.

Jean-Luc TAVERNIER évoque également les suites de la loi Fioraso promulguée fin juillet et son article 104 qui modifie le livre des procédures fiscales et permet l'accès aux données fiscales pour les chercheurs. Pour cela, deux décrets sont en cours de rédaction mais leur publication n'est assortie d'aucun délai. L'Insee rédige un décret en Conseil d'Etat améliorant le fonctionnement du Comité du secret statistique, notamment pour s'assurer que la DGFIP sera représentée lorsqu'il s'agira de prendre des décisions sur les données fiscales. Le second décret, simple, est rédigé par la DGFIP elle-même, en lien étroit avec l'Insee, pour préciser les modalités d'application de la loi, les champs statistiques concernés, les conditions d'accès, le dépositaire des fichiers, le rôle du CASD, etc.

La démarche d'ouverture des données publiques – Open Data – prend plusieurs formes qui peuvent présenter des conséquences sur la statistique publique. Une directive européenne a été adoptée en juin dernier sur le sujet. Elle revêt un caractère plus coercitif que la directive précédente dans la mise à disposition de données publiques. Cette directive doit être transposée dans les deux ans en droit national. Une charte du G8 sur l'Open Data a également été adoptée sous la présidence britannique et signée par le Président de la République en juin dernier. Elle identifie les données publiques à forte valeur ajoutée, dont les répertoires d'entreprises, les statistiques nationales, le recensement ou les statistiques économiques et éducatives. Cette charte stipule que la première étape consistera à rendre accessibles et exploitables les principaux ensembles de données concernant les statistiques nationales, les cartes nationales, les élections

nationales et les budgets nationaux à compter de juin 2013 et que les États devront s'employer ensuite à en améliorer la granularité et l'accessibilité d'ici décembre 2013. La charte précise enfin que les données devront être accessibles *via* un portail national. Un projet de plan d'action national pour mettre en œuvre cette charte est en préparation.

Sur le plan national, le Conseil interministériel de modernisation de l'action publique a réitéré à plusieurs reprises le principe de la gratuité des données produites par les administrations et instruit ce sujet à maintes occasions, la dernière fois à l'occasion du rapport Trojette, du nom d'un magistrat de la Cour des comptes que le Premier ministre avait mandaté pour étudier l'ouverture des données publiques et les modalités de redevance de réutilisation de ces données publiques. Cette démarche a deux conséquences sur le système statistique public. En premier lieu, elle menace les recettes de valorisation des statistiques publiques. Ces recettes proviennent, pour l'Insee, de la rediffusion du registre SIRENE et représentent environ 10 millions d'euros dans son budget. Pour le SOeS, ces recettes résultent de la base SITADEL, pour un peu moins d'un million d'euros. Le rapport pose le principe de supprimer les petites redevances, ce qui couvre le champ de la base SITADEL, et d'instruire une nouvelle fois la question de la pertinence des grandes redevances, à savoir les recettes de SIRENE et de l'IGN. L'Insee a expliqué plusieurs fois l'écosystème existant autour de la rediffusion. En dehors de cette pression forte des tenants de l'Open Data, ce système n'appelle pas d'insatisfaction de la part des utilisateurs de la base SIRENE.. Le plan d'action national venant répondre à la charte du G8 piloté par ETALAB, la mission du Secrétariat général à la modernisation de l'action publique chargé de l'ouverture des données publiques et du développement de la plate-forme française Open Data, marque la volonté d'examiner toutes les données statistiques pouvant accroître l'offre. Le directeur général de l'Insee a pu indiquer, y compris au cabinet du Premier ministre, que cette démarche semblait relever du champ des structures existantes comme le Cnis plutôt que la mission du G8.

À la demande du Commissaire général au développement durable, l'Insee collabore également à trois missions d'évaluation et d'audit, en lien avec le Conseil général de l'environnement et du développement durable sur le système statistique relatif au logement, le secteur de l'énergie et le domaine des transports, des travaux auxquels collaborent différents services relevant du MEDDE.

## **2. Actualité de l'Insee et des services statistiques ministériels**

**Jean-Luc TAVERNIER** rappelle la visite à l'ENSAE de Madame VALLAUD-BELKACEM le 22 octobre. La veille, le directeur général accompagnera Pierre MOSCOVICI à Metz pour la visite des locaux de l'Insee.

S'agissant des données carroyées, la direction de la méthodologie et la direction de la diffusion ont accompli un travail important pour déterminer comment répondre au mieux aux besoins des utilisateurs, sans publier de fausses données sur les carreaux et sans permettre l'identification des personnes, en contravention du secret statistique et fiscal. Des travaux particulièrement complexes ont été menés et les modalités de diffusion nouvellement mises en place doivent être présentées à la commission « Territoires » le 17 octobre. Si la commission donne son accord, la publication devrait reprendre dès le mois de novembre.

Jean-Luc TAVERNIER évoque par ailleurs les problèmes que rencontre la statistique publique sur le chômage. Lors de la dernière réunion du Bureau, le directeur général avait évoqué les difficultés survenues dans l'estimation du taux de chômage global et détaillé par classe d'âge et genre pour le 1<sup>er</sup> trimestre, sans savoir alors si ces difficultés d'exploitation de l'enquête Emploi résultaient du nouveau cadre d'emploi des enquêteurs – qui introduit une période de transition – ou du déploiement de la refonte du processus de production de l'enquête, avec la réécriture de la chaîne de traitement et le « toilettage » du questionnaire. Les équipes ont accompli un travail très important durant l'été. Une information rapide a pu être publiée sur les chiffres du chômage au 2<sup>ème</sup> trimestre de manière à peu près complète dès le 5 septembre. Il ressort des expertises que le nouveau cadre d'emploi des enquêteurs occasionne effectivement un manque de collecte, notamment en région parisienne, qui affecte la prise en compte des étudiants. Cette carence peut toutefois être corrigée à court terme et ne constitue pas la cause essentielle des difficultés constatées. La chaîne de traitement informatique a été vérifiée ; elle fonctionne. Il s'avère en fait que la modification du questionnaire pour le rendre plus fluide a influé sur les réponses des personnes interrogées sur certains critères du chômage. L'effet agrégé représente -0,3 point sur la mesure du taux de chômage, 0,1 point sur la mesure du taux d'emploi et -0,2 point sur le taux d'activité. Jean-Luc TAVERNIER a tenu à organiser une conférence de presse lors de la publication des chiffres. Les journalistes semblent avoir bien compris ces effets. Ces difficultés ont conduit l'Insee à publier deux taux de chômage pour le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>ème</sup> trimestre, un taux fondé sur le nouveau questionnaire et un taux estimé suivant l'ancien questionnaire, afin d'assurer la continuité avec les séries longues. L'Insee espère avoir totalement rétrolé les séries d'ici six mois et ne plus disposer à terme que d'une seule série, basée sur le nouveau questionnaire. Ces difficultés sont survenues au

moment où un accent fort était mis sur le chômage et où Pôle emploi et la Dares ont rencontré d'autres tourments sur la publication, le 25 septembre, des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi au mois d'août. Jean-Luc TAVERNIER invite les membres du Bureau à lire *Les Echos* de ce jour, qui complètera leur information sur les « vicissitudes » de la procédure de SMS que Pôle emploi a sous-traitée à SFR.

### 3. Dernières publications marquantes

Dans le domaine de l'emploi, la Dares et l'Insee ont publié les premiers résultats sur le secteur des services à la personne en utilisant les DADS « grand format », qui tiennent compte de façon homogène des salariés du privé et du public, conformément aux recommandations d'un groupe de travail du Cnis sur la connaissance statistique des emplois sur les services à la personne animé par Christelle COLIN en février 2012. Un *Insee Première* est paru sur la répartition et le nombre des salariés du secteur des services à la personne. En septembre, comme tous les ans, a été publiée l'enquête Revenus fiscaux et sociaux pour l'année 2011. Cette enquête conclut à une nouvelle augmentation de 0,3 point du taux de pauvreté, qui est ainsi passé de 14 à 14,3 % entre 2010 et 2011, avec une progression des inégalités due en partie à l'augmentation des revenus du patrimoine dans le haut de la distribution. Toujours dans le domaine social, Jean-Luc TAVERNIER tient à rendre hommage au département des études statistiques de la DGAFP qui a accompli un important travail pour mettre en ligne, dès le mois de septembre, une version projet des statistiques relatives aux trois versants de la fonction publique, présentée lors du conseil commun de la fonction publique, le 23 septembre 2013. Cette publication fournit un grand nombre d'informations, grâce à la montée en puissance du système d'information SIASP, notamment sur l'évolution et la localisation de l'emploi public, la mobilité infrarégionale et le suivi des salariés, qui s'étend désormais aux établissements publics. La publication comporte trois dossiers : la diversité des statuts et des situations d'emploi dans les trois versants de la fonction publique, en distinguant les titulaires, les non titulaires, les personnes en contrat aidé et les autres statuts ; l'exposition aux risques professionnels dans la fonction publique à partir de l'enquête SUMER ; la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle dans la fonction publique d'État.

L'Insee a publié voilà quelques jours, en même temps que l'OCDE, les résultats de l'enquête PIAAC. C'est la première fois que la France participait à cette démarche. Les résultats se révèlent peu satisfaisants. 22 % des personnes âgées de 16 à 65 ans disposent d'un faible niveau de compétence dans le domaine de l'écrit (« *literacy* ») et 28 % dans le domaine des chiffres (« *numeracy* ») contre respectivement 16 % et 19 % pour l'ensemble des pays participants. Ces résultats positionnent la France en 21<sup>ème</sup> et 22<sup>ème</sup> place sur 24 pays. L'Insee a publié en parallèle, avec la Dares, une étude méthodologique afin de comparer ces résultats avec ceux des enquêtes Information et Vie quotidienne (IVQ) sur le même sujet. Les chiffres des enquêtes IVQ se révèlent légèrement moins alarmants mais ne mesurent pas exactement les mêmes aspects. Les ordres de grandeur restent néanmoins comparables. Ces données figurent dans un *Insee Analyse*. La Dares a par ailleurs publié en juillet une étude exploitant l'enquête IVQ sur le champ de la population des 18-65 ans sur le marché du travail évaluant la maîtrise insuffisante des savoirs de base. Là encore, l'étude montre que les personnes sans emploi connaissent des difficultés récurrentes et que 64 % des personnes qui maîtrisent mal l'écrit occupent malgré tout un emploi. La Depp a publié une étude intéressante sur le temps de travail des enseignants du public du premier et du second degré, exploitant les données d'une enquête de 2010. Les enseignants du premier degré indiquent qu'ils exercent 44 heures de travail par semaine, dont 60 % avec les élèves. Dans les 40 % restants, 13 heures sont consacrées en moyenne à la préparation des cours, la correction des copies et la documentation et 5 heures sont dédiées à des activités avec la communauté éducative des enseignants et des parents d'élèves. Les enseignants de second degré affichent des résultats sensiblement similaires. La Depp a également publié une analyse sur la mobilité géographique des enseignants du second degré. En attendant l'enquête Associations qui sera réalisée en 2014 suite au groupe de travail du Cnis, un article relativement complet est paru sur les adhésions et dons aux associations dans la dernière publication d'*Économie et statistiques*.

Côté entreprises, le SSP a publié un portrait détaillé de la forêt française et de l'industrie du bois. L'Insee rendra publique le 18 octobre prochain la première édition d'un *Insee référence* à vocation annuelle consacrée aux entreprises en France. Cette publication sera fondée sur des données 2011. Ce travail progressera d'édition en édition. Trois dossiers sont publiés. Le premier, sur l'internationalisation des entreprises et de l'économie française, fait écho à un *Insee Première* sur la structure des salariés employés dans des entreprises sous contrôle étranger ou sous contrôle français et sur l'implantation des groupes français à l'étranger et inversement (enquêtes I-FATS et O-FATS). Le deuxième dossier concerne la productivité dans le secteur du commerce et montre que les gains de productivité sont pour moitié dus au renouvellement des entreprises elles-mêmes, les entreprises entrantes se révélant plus productive que les sortantes. Enfin, le troisième dossier est consacré aux statistiques descriptives sur les professions libérales

réglementées. Le SOeS a publié en septembre un document consacré au cycle des matières dans l'économie française.

Du côté de la conjoncture, l'Insee a publié un taux de croissance au 2<sup>ème</sup> trimestre de 0,5 %, un résultat un peu inattendu par sa vigueur. Voilà quelques jours, l'Insee a également publié le point de conjoncture qui prévoit, pour la fin de l'année, un taux de croissance de 0 au 3<sup>ème</sup> trimestre et de 0,4 % au dernier trimestre, des à-coups dans un contexte général de remontée régulière des opinions dans les enquêtes alors que les données sur les indicateurs eux-mêmes tels que l'IPI se révèlent plus volatiles. C'est la raison pour laquelle les profils trimestriels s'avèrent un peu irréguliers.

**Jean-Pierre DUPORT** signale que les publications citées seront envoyées aux membres du Cnis. Il demande si la directive européenne sur l'Open Data pose une obligation de gratuité.

**Jean-Luc TAVERNIER** répond par la négative. Il précise que la précédente directive fixait le principe d'une tarification au coût de production alors que la nouvelle directive le fixe au coût marginal de la mise à disposition et estime que la tarification de SIRENE se révèle compatible.

**Pierre AUDIBERT** le confirme.

**Hervé SAINT-SAUVEUR** demande de quelle manière le « choc de simplification administrative » annoncé par le Premier ministre se traduit dans le domaine de la statistique publique.

**Jean-Luc TAVERNIER** observe que la loi d'habilitation ne semble pas comporter d'éléments concernant la statistique publique.

**Jean-Pierre DUPORT** souligne que les fédérations professionnelles s'élèvent aujourd'hui contre le refus du Cnis d'octroyer un label à certaines de leurs enquêtes et que la simplification soulève nombre de difficultés.

**Hervé SAINT-SAUVEUR** demande si des questionnaires ont été fusionnés, remplacés ou abandonnés.

**Jean-Luc TAVERNIER** signale qu'il a reçu récemment une lettre signée par plusieurs présidents de fédérations et par le directeur général du Medef indiquant que la statistique publique ne représenterait que 1 % des sujétions administratives auxquelles sont astreintes les entreprises.

**Jean-Pierre DUPORT** indique qu'il participera, à l'invitation du directeur général de l'Insee, à la réunion prévue le 8 novembre avec les représentants des fédérations, le directeur général du Medef ainsi que plusieurs personnes qui avaient émis quelques remarques sur le non-octroi du label à un certain nombre d'enquêtes. Un compte rendu de ces rencontres sera fait au Bureau de décembre.

**Charles EL-NOUTY** s'enquiert du budget prévisionnel alloué à l'Insee.

**Jean-Luc TAVERNIER** rappelle que la presse s'est fait l'écho des réductions d'effectifs demandées au Ministère de l'économie, des finances et du budget à hauteur de 2 % pour l'année 2014. L'Insee s'inscrit dans cette optique mais la création d'emplois sur Metz crée un peu de « surnombre », c'est-à-dire une réduction un peu moins forte. L'Insee a bon espoir de parvenir à finir l'exécution 2013 sans trop de difficultés, grâce à une gestion extrêmement économe. En principe, l'Insee devrait obtenir, hors masse salariale, un budget lui permettant de fonctionner convenablement, pour autant qu'il conserve les dix millions d'euros liés à la diffusion de SIRENE. Il a été demandé à l'Institut de créer de nouveaux emplois à Metz sans attendre la rénovation de l'ancienne gare impériale. Il lui faudra donc louer un nouveau bâtiment, le premier se trouvant aujourd'hui saturé. Le budget afférent à cette nouvelle location est bien identifié et ne sera pas financé par des économies supplémentaires réalisées par ailleurs. Enfin, une mesure technique de réduction du plafond d'emploi au titre des enquêteurs va intervenir. L'Insee avait provisionné 770 équivalents temps plein (ETP) pour les enquêteurs, qui relèvent désormais de la Loi de finances. Or ce niveau ne sera pas atteint compte tenu des limites en termes de masse salariale. La mesure technique viendra donc établir un plafond d'emploi plus réaliste.

## II. Expérimentations de la collecte par internet

**Jean-Pierre DUPORT** rappelle que les membres du Cnis avaient demandé à plusieurs reprises un point sur les différentes expérimentations de collecte par internet et sur les premiers enseignements tirés de cette démarche.

**Gaël de PERETTI** précise que l'Insee cherche à améliorer la qualité des enquêtes, afin d'en assurer la cohérence et la comparabilité. Les enquêtes se révèlent de plus en plus complexes à mener, par exemple les enquêtes PIAAC et IVQ, qui exigent des enquêtés de résoudre des exercices plus ou moins difficiles. Tout ceci s'inscrit en outre dans un contexte de réduction budgétaire qui place les concepteurs des enquêtes face à des problèmes importants. Le multimode pourrait permettre de relever le défi de mettre au point des enquêtes de meilleure qualité, plus complexes mais moins onéreuses. Passer au multimode s'avère néanmoins relativement compliqué. L'Insee avait donc choisi de mettre en place un plan d'expérimentation sur les enquêtes Ménages pour vérifier la pertinence du multimode. Au niveau européen, un ESSnet travaille également sur la collecte multimode pour les enquêtes sociales, à partir de l'enquête LFS (Labour Force Survey, enquête emploi en continu en France).

Internet présente des avantages certains : un collecte très rapide, des coûts relativement faibles, des possibilités d'interactivité tout à fait pertinentes, l'opportunité pour le répondant de choisir le moment auquel il va remplir son questionnaire et la possibilité d'ajouter des contenus vidéo, image ou son. Internet présente néanmoins des inconvénients. Le principal réside dans la non-réponse et l'auto-sélection. Les personnes qui répondent par internet présentent des particularités qui influent sur leurs réponses. À cela s'ajoutent des problèmes de couverture (certaines personnes ne possédant pas encore internet), ainsi que des problèmes d'erreur de mesure faute d'interaction entre l'enquêteur et l'enquêté permettant de corriger quelques biais, et des problèmes techniques, en particulier l'incompatibilité de certains navigateurs. Toute gêne pour l'enquêté peut nuire à son envie de répondre.

Dans les entreprises, 50 % des réponses aux enquêtes sont collectées par internet et l'Insee conduit actuellement le projet « COLTRANE » pour créer une plate-forme commune à l'ensemble du SSP afin d'uniformiser la plate-forme technique et de diminuer le coût global de la collecte. Côté recensement, l'Insee mène également le projet « HOMERE », en phase de test. Dans les enquêtes Ménages, ce système d'enquête est d'ores et déjà intégré dans le système de production des enquêtes relatives aux technologies de l'information et de la communication, revenus et conditions de vie, emploi en continu, entrée dans la vie active. Dans d'autres enquêtes, des expérimentations sont actuellement menées. Des projets sont par ailleurs conduits dans le reste du monde, tel le projet ELIPSS (Enquête longitudinale par internet pour les sciences sociales), l'enquête Génération du Céreq ou l'enquête ELFE (enquête longitudinale française depuis l'enfance).

Il n'existe pas de consensus sur le multimode. Comme l'indique Monsieur COUPER qui a dressé une revue de la littérature, « *il n'y a pas de consensus sur l'étendue des différentes erreurs de mesure entre les différents modes et sur ce, si besoin est, qu'il est nécessaire de faire à ce propos* ». Les effets de mode sont connus mais l'on ignore généralement comment les corriger. Quelques résultats établis se révèlent néanmoins à peu près certains. Concernant le taux de réponse, il existe deux pratiques en matière de multimode. La pratique séquentielle propose un premier mode puis, s'il ne fonctionne pas, un deuxième mode et, le cas échéant, un troisième. La pratique simultanée consiste à contacter une personne et lui demander le mode de réponse qu'elle préfère. Les expérimentations démontrent l'intérêt de la démarche séquentielle. Si les taux de réponse se révèlent relativement équivalents dans les deux protocoles, le séquentiel, parce qu'il insiste davantage sur la réponse par internet, permet de favoriser ce mode de collecte et de réduire les coûts à la fois de la collecte et de sa gestion. S'agissant des questionnaires, quatre approches différentes peuvent être menées. La première consiste à élaborer un seul questionnaire quel que soit le mode. La deuxième va tendre à réaliser autant de questionnaires que de modes de collecte. La troisième va privilégier le mode principal de collecte. Enfin, la dernière approche fait appel aux sciences cognitives et s'opère par *stimuli*. L'Insee s'inscrit davantage dans une approche uni mode, en adaptant les questionnaires à la marge, en fonction du mode. La qualité des réponses fait également consensus. Les non-réponses partielles s'avèrent plus nombreuses dans les questionnaires par internet et les questionnaires auto-administrés. La désirabilité sociale diminue dans ces enquêtes, les répondants, en l'absence d'enquêteur, se sentant moins gênés pour évoquer des pratiques sortant des normes sociales. Enfin, les questionnaires auto-administrés produisent une moindre différenciation sur les échelles de réponse, les répondants privilégiant les réponses médianes.

L'Insee a, pour ses expérimentations, établi trois grands principes. L'Institut a choisi de réaliser une expérimentation pour chaque nouvelle enquête ou presque, en fonction des budgets. Les résultats généraux

sur le multimode se révèlent en effet insuffisants pour faire avancer la question. Les expérimentations ne doivent, par ailleurs, présenter aucune interférence sur l'enquête principale. L'Insee va donc veiller à ce que le calendrier et l'échantillon ne se chevauchent pas pour que l'expérimentation par internet ne nuise pas à la qualité de l'enquête principale. Enfin, chaque expérimentation permet de tester à une nouvelle question et d'accumuler du savoir. Le nouveau protocole mis en place consiste en un premier envoi postal pour signaler aux personnes qu'elles font partie d'une enquête. Cet envoi est rendu possible par les fichiers fiscaux – quand les enquêtes annuelles ménages reposent plutôt sur les données du recensement. Le questionnaire internet est adapté du questionnaire en face à face. Sa longueur est réduite (15 à 25 minutes) pour éviter de lasser les répondants. Après la première lettre-avis, deux relances espacées de trois semaines sont envoyées. Un questionnaire papier est envoyé avec la première relance.

Une expérimentation a été menée par l'Insee en 2010 sur le logement. Elle a permis de dresser des comparaisons avec l'enquête nationale sur le logement de 2006. Globalement, les répondants par internet se sont déclarés moins satisfaits de leurs conditions de logement que les personnes ayant répondu à l'enquête en face-à-face. Début 2013 a été conduite une enquête Vol, violence et sécurité, qui faisait le parallèle avec l'enquête Cadre de vie et sécurité. L'Insee s'est davantage concentré sur les questions de protocole. Une enquête en face-à-face implique un tirage aléatoire des répondants alors qu'avec internet il n'est pas certain que la personne qui répond soit bien la personne choisie et non une personne qui se sent plus concernée par le sujet. Pour l'instant, les résultats bruts semblent montrer que ce pressentiment se réalise. En 2014, un focus sera réalisé sur le montant des loyers. En face-à-face, les répondants sont encouragés à recourir à leurs quittances de loyer ou leur bail. Par internet, il ne peut y avoir d'intervention d'un enquêteur. L'Insee va donc chercher à déterminer s'il s'avère possible de produire des données sur les loyers à partir d'une enquête par internet. Sur le patrimoine, l'Insee va s'intéresser à la valorisation de la résidence principale et cherchera à s'assurer que l'absence de « contrôle » de l'enquêteur ne nuit pas à la qualité des données.

L'Insee travaille actuellement sur une expérimentation Qualité de vie au travail, expérimentation parallèle à l'enquête Conditions de travail. L'enquête principale couvre de nombreux sujets comme la durée et l'organisation du temps de travail, les risques psychosociaux, les relations professionnelles, etc. L'expérimentation s'est attachée à traiter les mêmes sujets mais dans une version plus courte, sur un échantillon tiré à partir des fichiers fiscaux sélectionnant les personnes ayant déclaré des revenus d'activité en 2010. Un protocole particulier a été élaboré avec deux modèles de lettre-avis, l'une sur les conditions de travail et l'autre sur les risques psychosociaux. La moitié de l'échantillon a suivi le protocole standard internet et papier tandis que l'autre moitié n'avait d'autre possibilité que de répondre par internet, en vue de dresser des comparaisons entre les résultats obtenus dans les deux protocoles. D'autres tests étaient menés en parallèle pour aider à la rédaction de questions pour l'enquête sur les risques psychosociaux qui aura lieu en 2015. Des questions ouvertes ont également été introduites pour faire émerger des thèmes qui ne seraient pas encore couverts par cette enquête. La démarche se trouve à ses débuts et la comparaison avec les résultats de l'enquête en face-à-face n'a pas été encore menée.

Le taux de réponse s'élève à 52 % avec le protocole standard internet et papier, dont 32 % sur internet contre 44 % avec le protocole internet pur, quand les enquêtes en face-à-face affichent des taux de réponse compris entre 70 et 80 %. Pour autant, ce taux de réponse se révèle plutôt meilleur que d'habitude (40 % en général), sans doute en partie grâce à la population spécifique des personnes dans l'emploi alors que les enquêtes en population générale couvrent également de nombreux retraités. Les répondants par internet restent relativement proches de l'échantillon alors que les répondants papier se révèlent légèrement plus âgés. Les femmes s'avèrent également plus nombreuses parmi les répondants papier. L'auto-questionnaire compte plus de propriétaires que l'échantillon. Des différences de revenus sont également constatées : les répondants par internet perçoivent un revenu médian plus élevé que les répondants papier, qui se positionnent d'ailleurs en-dessous de l'échantillon global. Les répondants par internet exercent plus souvent des professions intermédiaires, quand les répondants papier figurent plutôt dans les catégories employés ou ouvriers. Des effets de mode peuvent être perçus. Des techniques sophistiquées de « *matching* » démontrent que la différenciation sur les échelles de réponse se révèle légèrement plus grande sur internet que sur les questionnaires papier. Sur le bien-être émotionnel, un indicateur établi par l'OMS, un écart peut également être noté suivant le mode de collecte.

Le passage au multimode constitue une adaptation nécessaire. Il permet d'améliorer la couverture et de limiter la non-réponse. Il ne pourra toutefois pas être introduit sans une évaluation sérieuse de tous ses effets sur la qualité des enquêtes. Le plan d'expérimentation devrait aider l'Insee à reconfigurer ses enquêtes mais cette démarche prendra du temps et engendrera un certain coût.

**Jean-Pierre DUPORT** remercie Gaël de PERETTI pour son intéressant exposé, qui répond bien aux interrogations du Cnis. Il ne lui paraît pas étonnant, du point de vue psychologique, que les répondants survalorisent la qualité de leur logement dans une enquête en face-à-face. Il rappelle, dans un autre domaine, les interrogations du groupe de FOUCAULD sur l'enquête Emploi. L'utilisation d'internet suppose que l'enquête s'attache à des domaines où les questions appellent plus des réponses par « oui » ou par « non » que des estimations qualitatives. L'uni-mode suppose de bien baliser en amont le champ d'interrogation pour éviter toute survalorisation.

**Charles EL-NOUTY** note la grande différence existant entre les enquêtes concernant les entreprises, où la collecte par internet ne soulève pas de difficultés, et celles couvrant les ménages, où une telle collecte s'avère plus problématique. Il remarque par ailleurs que plus que le CSP, c'est le fait de disposer d'un accès à internet sur son lieu de travail qui incite les personnes à répondre ou non aux enquêtes.

**Jacques FOURNIER** remercie Gaël de PERETTI pour son exposé mais estime que le constat sur les entreprises doit être nuancé. Sur les enquêtes de conjoncture, par exemple, des hésitations demeurent quant à l'opportunité de basculer la collecte sur internet, compte tenu de l'impossibilité de contrôler que le répondant constitue le bon interlocuteur. Internet présente de nombreux mérites et pourrait sans doute être utilisés dans nombre de cas, y compris pour les entreprises. Cet éclairage de la fiabilité statistique se révèle très utile par rapport aux préoccupations budgétaires. Jacques FOURNIER demande donc si l'Insee envisage de publier une note de problématique ou un document faisant apparaître les questions que la collecte par internet soulève et effectuant un point sur la situation.

**Benoît ROBIN** remercie également Gaël de PERETTI pour la clarté de son exposé. Il s'interroge sur la façon de remédier aux biais liés à l'absence de sondage des ménages non équipés et les risques d'impact sur la fiabilité des enquêtes à moins qu'il soit déployés d'autres dispositifs pour appréhender leurs réponses.

**Jean-Luc TAVERNIER** croit comprendre que les différents protocoles élaborés ne cherchent pas à adresser la question des non-réponses partielles et demande si l'instauration de non-réponses bloquantes ne pourrait pas remédier à ce biais.

**Jean-Pierre DUPORT** demande si le recours à *Skype* est considéré comme une collecte par internet ou en face-à-face.

**Gaël de PERRETI** répond que l'Insee n'utilise pas *Skype*.

**Jean-Pierre DUPORT** se demande si son utilisation ne constituerait pas une voie de progrès.

**Gaël de PERRETI** souligne que *Skype* ne permet pas, pour l'instant, d'assurer la sécurité et la confidentialité des données. La sécurité du protocole fait partie des questions systématiquement posées au niveau du comité du label. Sans aller jusqu'à recourir à *Skype*, le projet ELIPSS prévoit d'enregistrer des réponses à des questions ouvertes. Cette démarche suscite néanmoins un certain nombre de problèmes techniques et ne devrait pas être déployée à court terme. Gaël de PERRETI reconnaît que le système statistique public a pris le parti de considérer que les enquêtes réalisées auprès des entreprises présentent moins d'effets de mode que les enquêtes conduites auprès des ménages. Des expérimentations tendent à démontrer l'existence de petits écarts dans les enquêtes sur les entreprises. Toutefois, ces effets prennent une part plus importante dans les enquêtes couvrant les ménages. L'Insee a donc choisi de s'intéresser d'abord à ce champ avant d'examiner les effets du côté des entreprises. Ce point ne devra cependant pas être négligé. L'Insee commence d'ailleurs à réfléchir à l'amélioration des questionnaires. Cette remarque vaut également pour les enquêtes de conjoncture. Disposer d'un interlocuteur attiré se révèle plus sain mais les entreprises préfèrent de plus en plus répondre par internet. S'agissant de l'accessibilité à internet et de la fracture numérique, Gaël de PERRETI souligne que l'Insee ne s'oriente pas vers la collecte par internet pur. Toutes les expérimentations conduites auprès des ménages mêlaient en effet internet et le papier, en essayant de maximiser les réponses par internet mais sans jamais empêcher les personnes de répondre par questionnaire papier. Lors de l'enquête par internet pur, certaines personnes ont appelé pour signifier qu'elles souhaitaient répondre sous format papier. L'Insee cherche à maximiser le taux de collecte par internet pour des raisons de coût mais également pour la gestion post-collecte, le papier pouvant occasionner des erreurs de saisie. L'Insee projette effectivement d'élaborer un document de travail méthodologique effectuant une revue de la littérature sur le sujet pour recenser tous les problèmes rencontrés dans le cadre d'une collecte multimode. Ce document de travail pourra être enrichi au fil des expérimentations et apportera des illustrations concrètes aux problématiques méthodologiques. Quant à la non-réponse partielle, l'Insee constate que les auto-questionnaires comportent toujours plus de non-réponses partielles que les enquêtes en face-à-face. La mise en place de contrôles bloquants pourrait forcer

la réponse. Lors d'un récent colloque de l'UNECE (United Nations Economic Commission for Europe), l'ESSnet sur le multimode dans les enquêtes sociales (Groupe de travail Eurostat) a souligné que le contrôle bloquant ou non bloquant énerve l'internaute. L'Insee n'a pas intégré de contrôle bloquant sauf à la question du loyer dans l'enquête ad hoc. L'Institut insère en revanche quelques contrôles non bloquants pour éviter les grosses incohérences mais les limite au maximum afin de ne pas décourager les personnes à répondre au questionnaire.

**Hervé SAINT-SAUVEUR** remarque que le coût d'une enquête par internet s'avère sensiblement inférieur à celui d'une enquête conduite par un enquêteur, ce qui permet de disposer d'un échantillon plus large et d'accepter un taux de non-réponse plus grand. Il s'enquiert du positionnement de l'Insee en la matière.

**Gaël de PERETTI** souligne que le problème des enquêtes par internet résulte de l'effet de sélection. Les personnes qui ne répondent pas ne peuvent être ignorées car elles font état d'un comportement particulier. Or il n'est pas toujours possible de redresser ce biais de sélection par des calages complexes et des techniques sophistiquées. Une partie de la population n'est en effet pas équipée d'internet et ne peut être couverte que par une enquête papier. Ainsi, le biais de sélection s'avère trop important pour se contenter de sélectionner davantage de personnes. Dans le cadre des expérimentations, l'Insee sélectionne 40 000 personnes, soit trois à quatre fois plus que dans la plupart des enquêtes réalisées en face-à-face afin de recueillir suffisamment de réponses et tenter de corriger ces effets de mode. Pour l'heure, toutefois, cette méthode n'apparaît pas comme une solution satisfaisante. Les enquêtes par internet se heurtent à une autre difficulté, qui réside dans l'acceptabilité à répondre à une enquête complexe et longue. Pour l'instant, l'Insee n'a pas cherché à allonger la durée du questionnement pour éviter que les internautes arrêtent l'enquête sans la terminer.

**Jean-Pierre DUPORT** observe que l'accès au haut débit constitue un autre frein au développement des enquêtes par internet et demande si cet aspect a été intégré dans la réflexion.

**Gaël de PERETTI** confirme que les problèmes techniques sont bien pris en compte.

### **III. Moyen terme 2014-2018**

#### **1. Travaux européens dans l'activité du SSP**

**Raoul DEPOUTOT** rappelle que le Bureau avait demandé à l'Insee d'identifier la part des statistiques européennes dans l'ensemble des statistiques françaises. En plus des quelques tableaux repris dans le rapport du Cnis, le service statistique s'est attaché à déterminer s'il s'avérerait possible d'aller plus loin dans la direction de la quantification et poursuivi la réflexion lancée dans cette enceinte en présence de Jean-Marc BEGUIN et Fabrice LENGART.

Le recensement précis des travaux européens se heurte à plusieurs types de difficultés conceptuelles. Un certain nombre d'opérations qui relèvent aujourd'hui d'un règlement européen étaient auparavant purement nationales mais n'ont pas changé de nature pour autant. Cette évolution est principalement liée au fait que les compétences de l'Union européenne ont augmenté, plaquant une finalité européenne sur des opérations préexistantes conduites dans les pays possédant un système statistique relativement riche comme la France. Des questions peuvent également se poser pour un certain nombre d'opérations qui, même si elles se trouvent sous une coordination européenne, devraient, si tel n'était pas le cas, être placées sous une coordination internationale. Il en est ainsi, par exemple, de la comptabilité nationale qui est définie par des normes onusiennes. Leur classement dans la catégorie des statistiques européennes par opposition aux statistiques nationales soulève donc quelques interrogations. De la même façon, toutes les opérations encadrées par des textes européens que les autorités françaises ont initiés ou votés peuvent susciter des questionnements sur leur classement intrinsèque. Tel fut par exemple le cas des entreprises innovantes à croissance rapide, sur lesquelles un besoin a été émis par un récent Conseil européen.

Il existe une réalité politique suivant laquelle les compétences françaises sont désormais partagées et les modes de gestion sont, dans un certain nombre de domaines, définis en commun au niveau européen alors que d'autres restent de compétence nationale. La statistique n'échappe pas à cette approche globale d'un État membre comme la France qui voit un certain nombre de ses prérogatives régaliennes partagées au niveau européen. L'exercice demandé pouvait donc consister à opérer un comptage détaillé, un exercice lourd dont l'Insee n'a pas bien saisi l'objectif.

Il pouvait également être interprété différemment. Le Cnis traduisait sans doute, par sa demande, une volonté d'être davantage associé aux travaux européens. Il apparaissait dès lors plus simple de proposer un certain nombre de mesures d'information complémentaire pour répondre à ce besoin. Face à un exercice difficile de quantification, il semble en effet plus constructif d'envisager avec le Bureau une façon d'associer davantage les différentes instances du Cnis en amont des travaux afin que le Conseil se sente bien intégré dans la démarche européenne.

À cet argument s'ajoute le fait que lorsque les statisticiens nationaux sont interrogés par Eurostat dans la préparation des textes, ils intègrent quand même les positions prises au niveau national, notamment par le biais des groupes spécifiques du Cnis qui ont préparé la démarche, à l'instar des débats structurants qui s'étaient développés sur le profilage des groupes. Les embryons de futurs règlements en matière de statistique d'entreprises capitalisent aujourd'hui sur le concept d'entreprise profilée sur lequel les statisticiens français portent une position validée par le Cnis voilà déjà plusieurs années.

Pour compléter l'information du Cnis, les avant-projets d'Eurostat sur les nouvelles questions à introduire au niveau européen pourraient circuler sous la forme adéquate. Le Cnis serait ainsi tout autant impliqué dans le dispositif de définition de la demande de statistiques européennes que les services nationaux de statistique. Raoul DEPOUTOT soumet au Bureau cette proposition.

**Jean-Pierre DUPORT** estime qu'il convient de traiter de la même façon toutes les obligations internationales qui pèsent sur le système statistique national, qu'elles résultent de l'ONU ou d'Eurostat. Le Président retient positivement cette proposition. Les commissions thématiques doivent être assez systématiquement être informées très en amont des travaux européens, d'autant que ceux-ci s'étalent sur des durées particulièrement longues. Chaque réunion de commission devrait donc réserver un temps pour faire le point des commandes ou des perspectives de commandes formulées au niveau international ou européen. Jean-Pierre DUPORT estime que l'avis de moyen terme pourrait d'ailleurs demander que le Cnis soit associé très en amont sur ces sujets. Il annonce par ailleurs que Denis DURAND a fait part au Cnis du fait qu'il serait amené à quitter l'ESAC et indique qu'il conviendra de s'interroger sur la façon dont le lien très fort que celui-ci assurait, entre le Cnis et l'Esac, pourra perdurer.

**Charles EL-NOUTY** observe qu'il semblerait qu'il reste, dans le cadre actuel, un risque important de priorité positive ou négative. Le comité du label répond principalement à des demandes européennes. Il lui paraît donc important de déterminer si la demande européenne reprend une ancienne demande « nationale », surtout si d'aventure la situation budgétaire exigeait de dégager des priorités positives ou négatives.

**Jean-Pierre DUPORT** ajoute qu'il ne faudrait pas traduire concrètement des demandes statistiques portant sur des astres morts qui continueraient de luire, compte tenu des délais particulièrement longs qui régissent les travaux européens.

**Raoul DEPOUTOT** reconnaît que le processus européen démarre par plusieurs mois de discussions qui offrent l'opportunité de consulter aisément le Cnis, avant une accélération du rythme, qui exige une réactivité très forte. A ce stade, le Conseil ajoute rarement des éléments nouveaux aux propositions discutées par Eurostat mais s'attache plutôt à réduire le champ de la proposition de la Commission. Par exemple, une réflexion sur la rénovation de l'indice des prix à la consommation est en cours et pourrait entraîner le toilettage de textes européens. Une fenêtre s'est ouverte pour informer le Cnis. Il en est de même pour la réflexion sur la restructuration des statistiques sociales européennes. Ces sujets, pris très en amont, se prêtent assez bien à une discussion au sein du Cnis.

**Jean-Pierre DUPORT** remarque que les présidents des commissions peuvent tout aussi bien réagir dans l'urgence s'il le faut. Il invite les services statistiques à les solliciter. Le Président du Cnis peut également être interpellé sur des sujets plus transversaux.

**Jacques FOURNIER** approuve la proposition de l'Insee qui paraît très utile pour le Cnis qui se doit d'obtenir l'information appropriée, comme pour les services statistiques de l'Insee qui, sur des sujets délicats comme la Balance des paiements, pourraient vérifier auprès de la collégialité du Cnis que leur raisonnement recueille un certain consensus et voir leur position consolidée. Des relais d'opinion pourraient même être trouvés dans certaines occasions, sur des sujets qui ne doivent pas rester cantonnés aux cercles techniques des instances européennes. Pour ce faire, il conviendrait de sélectionner les sujets clés qui posent des enjeux relativement forts, sous peine d'être noyés dans un recensement de l'ensemble particulièrement pléthorique des sujets européens.

**Benoît ROBIN** approuve l'intervention de Jacques FOURNIER. Cette démarche fait écho à la question de la prise en considération au sein des commissions de la dimension européenne et des enjeux internationaux. Aller dans ce sens paraît souhaitable, d'autant que les commissions éprouvent parfois des difficultés à apprécier tous les enjeux. Les membres des commissions doivent se mobiliser mais aussi obtenir un retour, dans un processus à la fois ascendant et descendant. Il convient donc d'identifier les thèmes majeurs dans lesquels les commissions doivent s'impliquer.

**Jean-Pierre DUPORT** juge ces remarques sages.

## 2. Projet de rapport « bilan 2009-2013 »

**Odile BOVAR** rappelle que les membres du Bureau ont reçu une note de synthèse, ainsi qu'une compilation des bilans des différentes commissions. Les participants à chacune des commissions ont également reçu un document « Attentes ». Toutes les commissions, hormis la Commission « Territoires », qui devait se réunir le lendemain, ont échangé sur ces documents. Le rapport global sur le bilan comportera également des annexes dont quelques une ont été remises sur table.

Odile BOVAR propose de présenter la synthèse de ce rapport afin d'amorcer la discussion.

Ce bilan constitue une étape pour préparer les orientations du Cnis pour la période 2014-2018. Il est fondé sur les avis adoptés en janvier 2009 par l'Assemblée plénière et reformulés de façon à s'assurer que les objectifs ont été atteints. L'avis général, support de cette synthèse, comporte des sujets transversaux et une série d'avis relatifs à des problématiques sociales, aux statistiques d'entreprises, à des questions de développement durable et aux statistiques régionales et locales. Odile BOVAR propose de mettre cette période 2009-2013 en perspective et d'identifier les grandes questions qui demeurent en suspens. Elle effectuera, en conclusion, un point sur le fonctionnement du Cnis puisque celui-ci s'est réorganisé en 2009. Lors de la prochaine réunion du Bureau, un nouveau document reprendra l'ensemble des attentes qui résultent de l'activité des commissions et des entretiens ainsi que des éléments qui ressortent des trois rencontres organisées en préparation du moyen terme 2014-2018.

S'agissant des sujets transversaux, Odile BOVAR rappelle que Raoul DEPOUTOT a déjà évoqué la part de la statistique française au niveau européen et précise que l'avis formulé en la matière invitait les statisticiens à s'impliquer davantage et à porter la voix française dans les travaux européens. La note reprend quelques exemples de l'influence française dans les enquêtes inscrites dans le programme européen. La France a ainsi porté la question du bien-être dans l'enquête SILC réalisée en 2013. D'autres exemples illustrent également la participation française en amont, dans les ESSnet.

Autre aspect fortement pointé dans l'avis général, la pédagogie et l'accompagnement restent présents dans les demandes des utilisateurs. De grands efforts ont été réalisés sur des indicateurs particulièrement sensibles tels le pouvoir d'achat ou le chômage. En parallèle, un groupe de travail a été mis en place au sein du Cnis sur la diffusion du recensement, avec un accompagnement des utilisateurs. S'agissant des chercheurs, des évolutions prometteuses ont émergé. Il en est ainsi, notamment, du CASD, présenté lors du dernier bureau, qui devrait se déployer de manière plus importante durant le prochain moyen terme. Un article de la loi sur l'enseignement supérieur et la recherche leur offre également un accès aux données fiscales.

La montée en puissance de l'usage des données administratives et la collecte par internet représentent deux autres avancées de ce moyen terme. Les avis recouvraient, sur ce plan, deux aspects. Ils évoquaient, en premier lieu, la charge et l'idée que les enquêtes seraient remplacées par l'exploitation de données administratives, ce qui offrirait de nouvelles marges de manœuvre dans un contexte de restriction budgétaire. La collecte internet était observée à la fois sur ce plan et dans une optique d'allègement de la charge pour les enquêtés. Le second aspect concernait davantage les possibilités offertes par les données administratives notamment pour observer les trajectoires des individus, une orientation forte du moyen terme. La note cite, sur le sujet, un certain nombre d'exemples.

Par rapport au précédent moyen terme, le moyen terme 2009-2013 est caractérisé en grande partie par le suivi et la mise en œuvre d'un certain nombre de rapports issus de groupes de travail du Cnis de la période précédente qui se sont révélés très structurants pour la statistique publique. Les thèmes sur le niveau de vie, les inégalités, le chômage, le logement, la construction ont fait l'objet de grands rapports connus aussi sous le nom du Président du groupe de travail (Freyssinet, de Foucauld, Vorms, Cuillier, Belliot, Guist'hau, etc.). La mise en œuvre de ces rapports a permis de répondre aux grandes orientations demandées sur les

questions d'inégalités, de trajectoires, de description de l'emploi, du chômage et de son halo. Sur le logement, le rapport Vorms comporte de nombreuses préconisations qui sont en cours de mise en œuvre. S'agissant des entreprises, des groupes de travail avaient fait des propositions pour prendre en compte les groupes d'entreprises et, définir des catégories d'entreprises qui ont été mises en œuvre dans le cadre du projet Résane et une demande avait été formulée pour accroître la connaissance de l'internationalisation du système productif. Dans le domaine des transports, le rapport Bernadet a fait l'objet d'un suivi régulier dans les commissions. Les suites données à ce rapport seront notamment évoquées lors de la commission « Territoires » du 17 octobre. Au tout début de la période a été publié un rapport sur les échanges internationaux de services dont les recommandations ont été mises en œuvre. En termes de données localisées, le rapport sur les nouvelles tendances de localisation, mentionné dans l'avis général sur les statistiques régionales et locales, évoquait le besoin de mettre à jour les zonages et de travailler au carreau, ce qui a été fait.

S'agissant des DOM, un rapport a dressé un inventaire de l'existant et a relayé un certain nombre de souhaits. Ce moyen terme a vu l'émergence d'un certain nombre de travaux étendus aux DOM ou spécifiques à ceux-ci. Il en est ainsi de l'enquête Emploi en continu, l'enquête Logement, l'enquête Patrimoine. L'échantillon démographique permanent a également intégré les DOM, de même que l'actualisation du zonage à la zone d'emploi. Néanmoins, le Cnis a souhaité à plusieurs reprises obtenir un bilan régulier des progrès réalisés sur les DOM d'autant que lors des passages d'enquêtes pour avis d'opportunité, les DOM restent encore souvent exclus du champ des enquêtes.

Durant la période 2009-2013, un suivi très régulier a été mené sur l'ensemble de ces sujets au sein des commissions. De lourds investissements ont abouti dans cette période et ont permis de disposer de résultats. Tel a été le cas, dans le domaine de l'emploi, avec l'achèvement du système d'information qui couvre, grâce à un ensemble de données administratives, l'ensemble des salariés, y compris les trois versants de la fonction publique. S'agissant des statistiques d'entreprises, les premiers résultats des enquêtes structurelles annuelles ont été produits pour la première fois avec le nouveau dispositif Esane, en 2010. Dans l'agriculture, des investissements importants, notamment avec le recensement agricole, ont couvert des besoins nouveaux pour l'observation du secteur et de ses activités. D'autres innovations avaient été mises en œuvre dans la période précédente, et ont produit les premiers résultats sur ce moyen terme, comme le recensement rénové de la population dont les premiers résultats ont été publiés en 2009. Les données locales, enfin, ont été fortement enrichies grâce à la mobilisation de données administratives.

Durant le moyen terme 2009-2013, de nouveaux groupes de travail ont été mis en place pour répondre aux avis émis en 2009. Le développement durable, notamment, revêtait une certaine nouveauté par son ampleur. L'administration avait enjoint tous les services statistiques de prendre en compte ce sujet. Il a également été porté grâce au rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi. Enfin, troisième volet nouveau, le moyen terme 2009-2013 est venu donner une accélération à la connaissance de l'internationalisation de la production. Quelques sujets sont également apparus durant la période, concernant les pratiques culturelles, l'immigration, les filières économiques, l'accessibilité des services, les indicateurs de déséquilibre macro-économiques, les finances locales et leur structure d'endettement, ainsi que la demande de mise en place de comptes des collectivités locales par niveau.

Il ressort des entretiens et des remarques formulées année après année dans les commissions, qu'au-delà de la mesure de la charge des statistiques européennes, les utilisateurs souhaiteraient disposer d'une mise en perspective des données françaises à l'échelle européenne, ce qui veut dire davantage de comparaisons européennes.

Dans le domaine des statistiques régionales et locales, outre l'intégration plus poussée des DOM, a émergé un besoin de continuité et de suivi des politiques nationales décentralisées, dans le contexte de l'avancement de la décentralisation. A cela s'ajoute l'expression d'un besoin de partage de données avec les acteurs locaux.

Dans le domaine de la diffusion, un certain nombre d'utilisateurs ont évoqué le besoin de disposer d'une offre de données structurées, plus lisible et hiérarchisée, quelle que soit la source (Insee ou autre SSP) ainsi qu'un renforcement de l'accompagnement et de la pédagogie.

Le moyen terme 2009-2013 a également marqué les débuts d'une nouvelle gouvernance de la statistique, suite à la LME de 2008 et ses décrets d'application en 2009. Elle s'est accompagnée de la labellisation de données issues de données administratives, de tests d'étalonnage de données d'origine privée. Les utilisateurs font part de leurs difficultés pour se retrouver dans ce nouveau paysage et obtenir une information complète sur ces sujets.

Les utilisateurs ont demandé que soient observées, à intervalles réguliers, les grandes avancées réalisées durant la période et formulé Certains ont également évoqué le besoin de mieux connaître les écarts entre le souhaité et le réalisé. Ils ont aussi fait des propositions d'évolution, notamment sur la connaissance des disparités ou l'éclairage des agrégats macroéconomiques. L'approche par catégorie de ménages, des revenus et la consommation a été saluée, cette même approche paraîtrait pertinente aux yeux des utilisateurs, déclinée aux entreprises et aux collectivités locales. Le bilan pointe par ailleurs le verdissement des enquêtes conduites, notamment, auprès des entreprises, et il est demandé de pouvoir suivre dans le temps les points mesurés une première fois. Enfin, une attente a émergé sur la lecture de l'économie de demain, notamment avec l'intégration des nouvelles catégories d'entreprises qui s'étendront à l'ensemble du dispositif des statistiques d'entreprises. Les utilisateurs ont souhaité voir le secteur financier s'insérer dans ce dispositif. Par ailleurs, un travail important de réflexion sur la refonte du questionnaire du recensement a été mené pour prendre en compte les évolutions de la société dans la mesure où, depuis 2004, le questionnaire n'avait pas été revu, pour permettre la mise en place du nouveau dispositif. Le marché de l'immobilier a également fait l'objet d'attentes récurrentes. D'autres sujets ont été pointés, relatifs, notamment, à un besoin de cohérence des dispositifs d'observation de l'utilisation des sols ou encore sur la territorialisation des dépenses de l'État et leur articulation avec les dépenses des collectivités locales, en attente de réalisation.

Du point de vue du fonctionnement du Cnis, la réforme initiée en 2009 a conduit à réduire le nombre de « formations » au profit de la constitution de « commissions » plus transversales. Ces commissions, inter-commissions ainsi que les rencontres qui ont été organisées a permis d'assurer un rôle de veille pour la statistique publique. Certains utilisateurs jugent ces dispositifs très utiles pour prendre connaissance des évolutions de la statistique. Les réunions des commissions ont affiché une fréquentation très assidue. Deux des trois rencontres ont rassemblé près de 200 personnes chacun. Enfin, divers groupes de travail ont été créés depuis 2009. Les Présidents des commissions ont considérés ceux-ci très utiles pour affiner la demande. A l'inverse, la diversité des sujets à traiter soulève quelques difficultés pour les suivre régulièrement et les approfondir. A cela s'ajoute les questions de communication des travaux du Cnis pour laquelle des marges de progrès sont encore attendues en dépit de la progression du nombre d'abonnés à la lettre d'actualité qui est diffusée près de quatre fois par mois, hors période estivale. Il semble nécessaire de toucher les publics plus largement, même si le Secrétariat veille à associer systématiquement de nouveaux acteurs lorsque de nouveaux sujets émergent.

**Jean-Pierre DUPORT**, évoquant le fonctionnement du Bureau, estime qu'il conviendra sans doute d'assurer davantage de préparations écrites et de trouver des éléments d'organisation un peu différents. Quant aux difficultés suscitées par la diversité des sujets abordés et la participation des acteurs aux différentes commissions, Jean-Pierre DUPORT pense qu'il conviendra de s'interroger, avec les présidents de commission, sur l'opportunité d'organiser trois réunions par an plutôt que deux. Par ailleurs, en liaison avec les membres du Bureau et les organisations représentées au sein de celui-ci, il faudra peut-être réfléchir à la désignation de membres permanents dans les commissions, afin d'instaurer une certaine discipline et de favoriser l'assiduité des représentants. Jean-Pierre DUPORT a pris note du souhait des utilisateurs d'obtenir davantage d'informations sur les sujets relatifs au Comité du label et à l'étalonnage mais il remarque qu'il conviendrait plutôt de s'interroger sur la façon dont le Comité du label accomplit ses travaux. Il importerait que le président du Comité du label s'exprime tout autant que les présidents des commissions thématiques. Jean-Pierre DUPORT conclut qu'il faudra sans doute réunir le Bureau plus fréquemment pour assurer un plus grand suivi de la mise en œuvre des attentes.

**Benoît ROBIN** salue la présentation et le travail réalisés par Odile BOVAR. Il souscrit à la proposition du Président d'organiser trois réunions de commission par an, eu égard à la densité et la complexité des thèmes parfois évoqués. Il estime que des efforts indéniables ont été consentis en matière de communication mais regrette que d'autres instances nationales se fassent trop peu l'écho du Cnis. Il paraîtrait appréciable que le Conseil gagne en visibilité au travers d'échanges noués avec d'autres entités. Benoît ROBIN observe que depuis la refonte, des représentants ont été désignés au sein des différentes commissions mais reconnaît que l'assiduité reste pour le moins hétérogène et compliquée.

**Hervé SAINT-SAUVEUR** loue également la qualité de la synthèse présentée. Il se dit très demandeur d'une analyse synthétique des écarts entre les avancées souhaitées et celles réellement réalisées. Il note par ailleurs que de très nombreux thèmes ont été abordés de manière très pointilliste mais que les thèmes transversaux restent quelque peu absents, notamment sur les facteurs de compétitivité ou le coût du travail. Il s'étonne que de tels sujets ne figurent pas expressément dans une analyse qui accorde, à l'inverse, une large place au développement durable.

**Odile BOVAR** souligne le travail collectif qui a été conduit durant toute l'année. Elle tient à remercier les producteurs de statistiques qui ont accepté de relire l'ensemble des documents pour valider leur exactitude. Elle confirme que les thèmes transversaux évoqués par Hervé SAINT-SAUVEUR figurent parmi les grands thèmes d'avenir qui seront abordés durant le moyen terme suivant. Ces thèmes n'apparaissent toutefois pas en tant que tels dans les avis formulés en 2009. La lecture de l'économie de demain constitue en outre une façon d'aborder ces sujets de manière plus globale.

**Jean-Pierre DUPORT** reconnaît qu'il conviendra peut-être, dans le bilan définitif, ajouter des éléments d'appréciation sur les travaux réalisés ou laissés à l'écart s'agissant des avis transversaux. Quant aux avis sectoriels, Jean-Pierre DUPORT estime que les commissions ont accompli leur mission en dressant ce bilan. En termes de communication et de pédagogie, un système de clignotants ou de « *smiley* » pourrait s'avérer utile. Il avait d'ailleurs été utilisé dans le bilan précédent. L'avis 2014-2018 reflètera également ces conclusions. Jean-Pierre DUPORT remercie chaleureusement Odile BOVAR pour le travail qu'elle a mené avec beaucoup d'abnégation, malgré les grandes difficultés de l'exercice. Il remarque que la dernière rencontre de préparation de l'avis de moyen terme 2014-2018 s'est révélée tout à fait intéressante et le travail réalisé à cette occasion remarquable.

### 3. Ébauche d'avis général pour 2014-2018

**Jean-Pierre DUPORT** précise que l'avis général constituera l'unique sujet de la réunion du Bureau du 4 décembre prochain.

**Pierre AUDIBERT** indique que la CGT a envoyé une note écrite pour demander des précisions et corrections des avis. Il propose à chaque membre d'adopter la même procédure.

**Charles EL-NOUTY** déclare que la CGPME se félicite tout particulièrement de l'avis n°4 de la partie « méthodes et moyens ». La CGPME émettra néanmoins deux petites réserves. Elle considère en premier lieu que le premier paragraphe de l'avis n°1 (« *Le Conseil affirme son attachement à une statistique publique indépendante* ») ne concerne pas spécifiquement les méthodes et moyens et devrait plutôt figurer en préambule. S'agissant des données territoriales et des DOM, objets de l'avis n°5, la CGPME se dit très attachée à la mise à disposition de données territoriales mais en même temps consciente que la réalisation d'un recensement ou d'un sondage dans les DOM se révèle très consommatrice de moyens, notamment dans les services parisiens de l'Insee. Si l'intégration des DOM dans une enquête exige la mobilisation de six à sept ETP, elle pourrait à terme être remise en cause, en particulier dans un contexte budgétaire contraint. Il convient donc de s'interroger entre les attentes, même très louables, et les moyens disponibles. Dans l'ensemble, la CGPME approuve ces avis et remercie le Cnis pour la prise en compte des problèmes de veille et d'anticipation.

**Patrick DUCHATEAU** approuve la demande d'extraction du premier paragraphe de l'avis n°1 de la partie « méthodes et moyens ». Il approuve également l'évocation de la montée en puissance de la qualité des statistiques par la labellisation, un sujet qui lui tient à cœur et qui doit encore être renforcé. A ces détails près, il estime que l'avis général de moyen terme n'appelle pas de remarque particulière.

**Benoît ROBIN** se dit plutôt favorable dans l'ensemble à cette ébauche d'avis général. Il s'enquiert de la date à laquelle les remarques de chacun doivent être communiquées en vue de leur intégration avant le prochain Bureau. Il récuse enfin les propos de Charles EL-NOUTY et souligne le besoin réel de statistiques sur les DOM.

**Jacques FOURNIER** approuve l'avis dans son ensemble mais suggère qu'un accent plus fort soit mis sur la nécessaire qualité des statistiques compte tenu du coût considérable des problèmes macroéconomiques qui, faute d'avoir été perçus, engendrent des crises. Il paraîtrait en effet utile de souligner la nécessité d'obtenir des informations de qualité, au moins sur des thèmes majeurs dans le domaine économique et financier retracés, par exemple, par le tableau de bord des déséquilibres macroéconomiques de la Commission européenne (ou « MIP Score Board »). Jacques FOURNIER partage l'avis d'Hervé SAINT-SAUVEUR selon lequel il s'avère peu productif de mettre l'accent sur les besoins en termes de ressources. Une telle priorisation est en effet toujours vue de l'extérieur comme un plaidoyer en faveur d'une augmentation des ressources allouées. Le message perd ainsi en crédibilité. Il se révélerait donc préférable d'aborder ce sujet en commençant par évoquer la problématique essentielle qui consiste à obtenir des statistiques de qualité dans un monde de plus en plus complexe.

**Hervé SAINT-SAUVEUR** observe que la compétitivité est traitée d'une demi-ligne au point n°20 alors que les sujets de coûts du travail, rentabilité du capital, prélèvements de la sphère publique, investissements en recherche méritent d'être très largement développés. Il demande en outre, en écho aux remarques de Jacques FOURNIER, si l'objet social du Cnis incite celui-ci à se préoccuper des moyens de la statistique publique plutôt que de la finalité.

**Gilles POUZIN** indique qu'il n'a pas de commentaire particulier à formuler.

**Jean-Luc TAVERNIER** remarque qu'il recueille davantage de demandes d'enquêtes sur les DOM qu'il ne reçoit de propositions de cofinancement. Il souligne à quel point ces opérations se révèlent coûteuses. Encore récemment, une commission l'a invité à une audition pour obtenir des informations sur les comportements de marge de tous les secteurs économiques dans chacun des DOM. Ces demandes multiples contrastent avec les grandes difficultés pour obtenir des cofinancements, notamment de la part des collectivités territoriales. L'Insee et la DG Outre-mer sont parvenus à un accord pour un cofinancement minimal dans l'extension d'une enquête par DOM et par an. Les DOM restent un vrai sujet et il convient de ne pas formuler une demande qui ne représente qu'un vœu pieux. S'agissant de la compétitivité, Jean-Luc TAVERNIER estime que la comparabilité internationale des données constitue le sujet essentiel. Or l'Insee ne le maîtrise pas entièrement. L'Insee dispose quand même de données sur de nombreux sujets mais se trouve souvent confronté à des difficultés liées à l'absence d'assurance que les données des autres pays s'avèrent parfaitement comparables. Ce sujet devrait sans doute être porté par l'ESAC. Si Eurostat possède suffisamment d'outils, de procédures et de capital humain pour édicter des règlements et vérifier s'ils sont respectés, à moins de capacité à auditer que les données émises par chaque pays se révèlent parfaitement comparables. Les exemples sont nombreux, qui démontrent que tel n'est pas le cas. Jean-Luc TAVERNIER note enfin que les collectivités territoriales prennent une importance croissante mais que la statistique publique n'est pas, en la matière, encore à la hauteur des enjeux.

**Jean-Pierre DUPORT** convient que mieux vaut ne pas évoquer directement les moyens mais estime qu'il ne faut pas pour autant les mentionner en tout fin d'avis. Il reste cependant, de son point de vue, indispensable d'évoquer les moyens, eu égard au rôle du Cnis en tant que lieu d'échange entre producteurs et utilisateurs. La statistique représente une condition du bon fonctionnement et de l'efficacité de l'action publique et de la démocratie. S'agissant du lien entre le Cnis et l'ESAC, le Bureau veillera à intégrer les remarques de Denis DURAND et de Raoul DEPOUTOT. Sur l'aspect territorial, Jean-Pierre DUPORT estime que l'avis ne peut utiliser l'expression « y compris l'outre-mer », qui laisserait penser que l'outre-mer ne fait pas partie de la République. Il convient de trouver une rédaction qui tienne compte de la spécificité des difficultés que rencontre l'outre-mer. De la même manière, il faudra prendre parti sur la proposition de Denis DURAND d'une revitalisation des CRIES. Dans l'optique de donner une dimension territoriale aux statistiques, la question de l'activation des CRIES mériterait d'être posée. La question de l'accessibilité des données territoriales peut être plus aisément évoquée avec des structures régionales de concertation qu'*ex-abrupto*. Jean-Pierre DUPORT se dit sensible à la remarque formulée sur le lien entre le Cnis et d'autres instances et reconnaît qu'une rencontre aurait notamment pu être organisée avec la CNIL. Il estime par ailleurs qu'il conviendrait de faire apparaître, dans le prochain moyen terme, la question de la qualité, en lien avec les propos de Martin HIRSCH, qui préconisait d'introduire la notion supplémentaire de temps. La question de la mise à disposition plus rapide de statistiques de moindre sécurité mériterait d'être posée.

**Pierre AUDIBERT** rappelle qu'un certain nombre de commissions vont se réunir avant le prochain bureau. Les membres pourront formuler leurs remarques à ces occasions. Il propose en outre que chacun transmette son avis sur cette ébauche avant le 20 novembre. Le Secrétariat recueillera l'ensemble de ces remarques et les présentera, pour discussion, lors de la réunion du 4 décembre.

**Benoît ROBIN** remarque, réagissant sur la rencontre organisée au Conseil économique, social et environnemental, le 30 janvier prochain, qu'il ne serait pas inintéressant que les membres du Bureau pour les différentes entités qu'ils représentent, rédigent une petite note d'une page indiquant « à quoi servent les chiffres », d'autant que le programme ne prévoit pas d'intervenant représentant les organisations syndicales ou professionnelles.

**Jean-Pierre DUPORT** considère cette suggestion tout à fait pertinente. Le programme vise à faire en sorte que cette rencontre ne s'apparente pas à une réunion du Cnis. Les représentants des différentes organisations pourront néanmoins s'exprimer lors des échanges avec la salle. Pour autant, l'idée d'un dossier relayant le point de vue de chacun paraît tout à fait judicieuse.

## **IV. Conclusion**

**Jean-Pierre DUPORT** remercie l'ensemble des participants de leur présence. La prochaine réunion du Bureau du Cnis se tiendra le 4 décembre 2013.

*La séance est levée à 18 heures 10.*